



06 dossier

Blanc-Mesnil/
Aulnay-sous-Bois :
une étude en faveur
de la collecte sélective
des déchets organiques.



07 décryptage

Les réfrigérateurs
sont recyclables
à 90 %



08 bonnes pratiques

« Une poubelle,
c'est un gisement
de matières
premières. »

02 actualités

**4 nouvelles filières
de responsabilité
élargie du producteur**

➔ Journée Portes Ouvertes

• **Paris XV : un rendez-vous réussi pour la 1^{ère} JPO 2012**
464 personnes ont participé à la Journée Portes Ouvertes organisée par le Syctom le 7 avril dernier au centre de tri des collectes sélectives à Paris XV, soit près de 80 de plus que l'an dernier. Une affluence favorisée par la concomitance de l'événement avec la Semaine du développement durable, mais aussi par l'engagement des nombreuses collectivités qui ont relayé l'information, et en particulier la mairie du 15^e qui a multiplié les actions de sensibilisation. Inauguré il y a à peine un an, ce premier centre de tri parisien traite 15 000 tonnes d'emballages ménagers en provenance principalement des 14^e et 15^e arrondissements, ainsi que d'une partie des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Le public venu visiter cette installation semble donc mesurer l'enjeu de la nécessité de la réduction des déchets et du recyclage.



- **Calendrier**
Les 2 prochaines JPO se dérouleront :
- au centre de tri des collectes sélectives à Nanterre, le samedi 12 mai 2012
- au centre multifilière de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII le samedi 23 juin 2012.

Pour plus d'infos :
www.syctom-paris.fr

Ivry-Paris XIII : la nouvelle charte de qualité environnementale prend vie

Le comité de suivi de la charte de qualité environnementale du centre à Ivry-Paris XIII, adoptée le 22 juin dernier, s'est réuni pour la première fois le 15 mars 2012.

Élaborée par le Syctom en collaboration avec la Ville d'Ivry-sur-Seine, la Mairie du 13^e arrondissement de Paris et les membres du comité des partenaires de la concertation, la charte de qualité environnementale fixe les moyens à mettre en œuvre et les critères à respecter pour limiter au mieux les impacts sur l'environnement et le cadre de vie des riverains du centre à Ivry-Paris XIII. Elle s'applique à la construction du centre de valorisation organique et énergétique, à son exploitation et à sa déconstruction en fin de vie. Elle concerne également la prolongation de l'exploitation du centre actuel et sa déconstruction. Le Syctom entend ainsi poursuivre le dialogue engagé avec les différentes parties prenantes, en s'inspirant des modalités de la concertation adoptées pour Isséane à Issy-les-Moulineaux.

Transparence et expertise

Avec les Sentinelles, le comité de suivi est chargé de veiller au respect de la charte. Sa composition reflète une volonté d'ouverture vers le monde associatif et institutionnel, avec des organismes de référence. Outre l'exploitant et les représentants du Syctom, de la Ville d'Ivry-sur-Seine, de la mairie du 13^e arrondissement, des services de l'Etat, du Conseil général du Val-de-Marne et de la Région Ile-



de-France, il réunit les représentants d'associations, de l'Ademe et d'AIRPARIF*.

Il se réunira 2 à 4 fois par an en phase chantier, et 1 à 2 fois par an en phase d'exploitation.

Participation des riverains

Observateurs permanents du centre de traitement et relais d'information entre les habitants d'une

part, le Syctom et les villes d'accueil d'autre part, les Sentinelles se réuniront quant à elles tous les trimestres pendant le chantier et 2 fois par an en phase d'exploitation. Des personnes volontaires ont été désignées par la Ville d'Ivry-sur-Seine via les comités de quartier et le Club des entreprises riveraines. Elles sont en passe de l'être dans le 13^e arrondissement de Paris. ■

5 tableaux de bord

Les indicateurs mis en place pour le suivi du centre Ivry-Paris XIII actuel concernent à la fois l'unité de valorisation énergétique, le centre de tri des collectes sélectives et la déchèterie. Ils portent sur :

- ▶ les flux de matières (entrées, production de matières secondaires, de sous-produits...),
- ▶ la valorisation énergétique des déchets,
- ▶ les consommations de fluides,
- ▶ les rejets (atmosphériques et liquides),
- ▶ les nuisances sonores et olfactives.

*Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIRPARIF : Association de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France



4 nouvelles filières REP

À compter de 2012, le principe de responsabilité élargie du producteur (REP) s'étend aux seringues et aiguilles, aux produits chimiques utilisés par les ménages, aux éléments d'ameublement et aux bouteilles de gaz.

Selon le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont tenues d'en co-financer la collecte et le traitement une fois qu'ils sont usagés. Aux filières déjà mises en place pour la collecte sélective des emballages, des piles, des pneus, des textiles, des lampes ou encore des équipements électriques et électroniques arrivés en fin de vie, viennent s'ajouter quatre nouvelles filières REP, prévues par la loi Grenelle 2 de juillet 2010 pour 2012. De façon générale, les producteurs assureront collectivement leur responsabilité via un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics et auquel ils verseront une contribution financière. Répercutée dans le prix de vente des produits, cette éco-contribution sera ensuite reversée aux collectivités locales ou aux opérateurs chargés de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets.

Restreindre les impacts sanitaires et environnementaux

Les résidus des produits chimiques que les ménages utilisent pour le bricolage ou l'entretien de la maison peuvent être nocifs pour l'environnement ou la santé (peintures, vernis, colles, solvants, mastics...). Mélangés aux autres déchets, ils réduisent les possibilités de recyclage. La filière REP correspondante était particulièrement attendue, de même que celle des aiguilles et seringues usagées qui présentent des risques infectieux, notamment pour les équipes chargées de la collecte et du traitement des déchets. Paru le 8 février dernier, le décret prévoit le déploiement rapide d'un dispositif de collecte.

Augmenter le recyclage

Pour ce qui est des vieux meubles - éléments de rangement, sièges, lits... - l'objectif de la filière REP créée le 8 janvier 2012 est clairement de leur donner une seconde

vie. Le taux de réutilisation et de recyclage est fixé à 45 % pour les déchets d'éléments d'ameublement ménagers. L'Ademe évalue à 2,7 millions de tonnes le gisement de ces déchets (80% issus des ménages, 20% des professionnels). Enfin, pour les bouteilles domestiques de propane et de butane, les bouteilles d'oxygène à usage médical ou les bouteilles d'acétylène utilisées pour le bricolage, il s'agit d'améliorer encore leur taux de retour, notamment pour les petites bouteilles et les cartouches à valve. Le dispositif pourra s'appuyer sur le système de consigne.

L'objectif des pouvoirs publics est d'aboutir à un agrément des différents éco-organismes au 1^{er} juillet 2012, mais toutes les filières ne sont pas au même point que la société Eco-mobilier, qui a déjà lancé une concertation autour du cahier des charges d'agrément, précisant notamment les objectifs de recyclage et de réutilisation. ■

⇒ Le Syctom participera aux 12^e Assises nationales de la prévention et gestion territoriale des déchets

qui se tiendront les 3 et 4 juillet 2012 au Stade Charléty. Il y présentera notamment son plan Métropole Prévention Déchets 2010-2014.

⇒ Remise des Prix du Concours Design Zéro Déchet le 21 juin.

25 projets ont été présentés par des étudiants en design de l'Ecole Boulle (ESAA), de l'ENSCI-les-Ateliers, de Strate Collège et de l'Université de Cergy-Pontoise. Le nom des équipes lauréates retenues par le jury le 2 avril seront dévoilés lors de la remise des prix organisée le 21 juin au Centre National des Arts et Métiers.

⇒ Le SYELOM a fêté ses 30 ans.

Créé en 1982, le Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères rassemble 30 communes membres du Syctom qui réunissent plus d'1,3 million d'habitants. En plus de la représentation des intérêts des Hauts-de-Seine au sein du Syctom, il assure pour ses membres le ramassage des colonnes d'apport volontaire du verre ménager et des journaux magazines, la collecte des déchets toxiques des ménages sur les marchés forains, la collecte des déchets de soins des patients en auto-traitement et l'exploitation d'un réseau départemental de déchèteries.





Méthanisation à Romainville : le Syctom élargit le dialogue.

La procédure d'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mai au 10 juin 2010 n'a pas suffi à clarifier les enjeux réels du projet de centre de tri-méthanisation du Syctom à Romainville.

En suscitant une réunion publique le 1^{er} février 2012 sous l'égide de la communauté d'agglomération Est-Ensemble, l'agence métropolitaine des déchets ménagers a souhaité renforcer le dialogue avec la population, répondre à ses interrogations et réaffirmer la priorité donnée à la sécurité du projet et à l'absence de nuisances. Des engagements forts ont été pris pour apporter toutes les garanties que les habitants de Seine-Saint-Denis concernés sont en droit d'attendre.

Audit et concertation

Un comité de pilotage est en cours de constitution pour mettre en

œuvre une concertation locale et désigner un garant de cette concertation. Il sera composé de représentants du Syctom, de la communauté d'agglomération Est Ensemble, des 4 communes riveraines (Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin), du SITOM93, du Conseil général de Seine-Saint-Denis, du Conseil régional d'Ile-de-France, des associations de riverains et du personnel du centre de transfert des déchets actuel. Ce comité de pilotage va assurer le suivi d'un audit supplémentaire confié à un organisme indépendant reconnu, afin de vérifier l'absence de nuisances

et la sécurité du fonctionnement du centre de méthanisation en projet.

Information et dialogue

Une permanence hebdomadaire a été mise en place dès le 8 mars, le jeudi de 17h à 19h, dans un espace d'information et d'échanges ouvert à tous (47 rue de Paris à Bobigny). Les riverains concernés par le projet de centre de tri-méthanisation à Romainville peuvent ainsi questionner les ingénieurs du Syctom sur tous les aspects (techniques, environnementaux...) liés à la conception de cette installation, maquette, plans et schémas à l'appui, et se forger ainsi leur propre opinion.

Auditions et réunions publiques

Le Syctom entend poursuivre et renforcer le dialogue avec tous les acteurs (les riverains, les associations et les élus locaux), en permettant l'expression de tous les points de vue. Il envisage ainsi d'organiser prochainement des auditions pour

Expérimentation de l'extension
des consignes de tri des plastiques

« En 2014, tous les emballages plastiques devront être recyclés en France. »



TROIS QUESTIONS À

François Dagnaud,
Président du Syctom,
l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Pourquoi le Syctom s'est-il impliqué dans l'expérimentation nationale d'extension des consignes de tri à toutes les matières plastiques, initiée par l'ADEME et Eco-Emballages ?

Cette expérimentation va d'abord faciliter le geste de tri des habitants qui sont bien souvent perdus dans les consignes actuelles. Mais elle va aussi faire progresser le taux de recyclage. Le Syctom a tout à y gagner. Recycler plus permet en effet de réduire l'impact environnemental du traitement des déchets en diminuant leur mise en décharge ou leur incinération, et donc d'économiser des ressources naturelles. Retenu comme site pilote à l'échelle de la métropole parisienne, le centre de tri de Sevran traite les collectes sélectives de 400 000 habitants de la Seine-Saint-Denis et du 3^{ème} arrondissement de Paris. Le territoire qu'il couvre est, par sa diversité, représentatif du périmètre d'action du Syctom.

Pourquoi ces deux ans d'expérimentation constituent-ils une étape charnière ?

Il est important de donner du temps à tous : aux habitants pour qu'ils s'habituent aux nouvelles consignes, aux agents trieurs dans les centres qui vont devoir s'adapter à de nouvelles organisations pour capter l'ensemble des plastiques (certains étant actuellement destinés à l'enfouissement ou à l'incinération), et enfin aux entreprises de la filière, pour consolider les débouchés industriels permettant de donner une seconde vie à tous ces plastiques.

Quel est l'enjeu de cette expérimentation, in fine ?

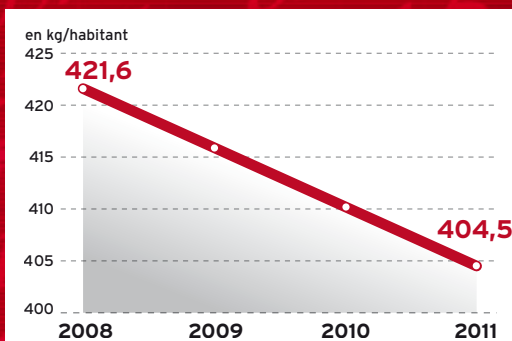
L'enjeu de cette expérimentation est crucial : en 2014, tous les emballages plastiques devront être triés et recyclés en France ! Au-delà des objectifs de recyclage nationaux et régionaux à atteindre pour se mettre en conformité avec le Grenelle de l'environnement et avec le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), il s'agit aussi d'améliorer le service public de traitement et de valorisation des déchets. A terme, cette expérimentation menée entre mars 2012 et décembre 2013 doit être généralisée à l'ensemble du territoire français. Pour le Syctom, elle ne répond pas seulement à une obligation de moyens, mais bel et bien à une obligation de réussite. Notre participation à cette opération augure donc une exemplarité pérenne à promouvoir autour du geste de tri.

répondre aux interrogations (qualité du compost issu du procédé de tri mécano-biologique, ou TMB, possibilité d'injecter le biogaz produit dans le réseau GRDF, etc.). Des rencontres thématiques pour resituer les enjeux du projet dans une thématique plus large - « que faire de nos déchets ? » - pourraient également être programmées à l'automne. Quels modes de traitement pour les déchets en milieu urbain dense ? Comment garantir la sécurité d'un équipement public de traitement des déchets ? Comment garantir l'absence de nuisance dans la gestion des déchets ménagers ? Quelle place pour un équipement de traitement de déchets ménagers dans la métropole durable ? Autant de questions qui méritent une réflexion partagée. ■

Pour suivre toute l'actualité sur le projet, rendez-vous www.syctom-paris.fr (rubrique Zoom sur Romainville)

BAROMÈTRE

-4% de déchets* produits en 3 ans



Rappel de l'objectif
du Grenelle de l'environnement :
- 7% en 5 ans à compter de 2008.

* ordures ménagères résiduelles,
collecte sélective et verre

Blanc-Mesnil/ Aulnay-sous-Bois : une étude en faveur de la collecte sélective des déchets organiques.

Suite au diagnostic réalisé en 2009-2010 par le Syctom sur la production et la gestion des déchets organiques sur son territoire, une étude a été réalisée en collaboration avec le SEAPFA* et Aulnay-sous-Bois, l'ADEME et la Région Ile-de-France pour évaluer la faisabilité technique et financière de la collecte sélective auprès des ménages et des autres acteurs économiques sur le secteur du Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Confiée à Inddigo, elle complète l'état des lieux « macroscopique » en l'affinant et en l'approfondissant à une échelle plus locale. Elle en a validé les hypothèses.

Ces études prennent place dans le contexte des projets de centres de valorisation organique engagés par l'Agence métropolitaine et des évolutions réglementaires relatives à la collecte des biodéchets à la source.

* Syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye.

Gaëtan Rémond,
chef de projet chez Inddigo.



« Plusieurs éléments sont favorables au projet de mise en place d'une collecte sélective des biodéchets. »

Quel est le gisement de biodéchets sur le territoire du SEAPFA et d'Aulnay-sous-Bois ?

« Les biodéchets produits par les activités économiques et qu'il serait possible de collecter sont évalués à 7 300 tonnes/an, dont 90 % relèvent des moyens et gros producteurs (industries agro-alimentaire, restauration collective, hypermarchés). En extrapolant ce chiffre à l'ensemble de la zone de chalandise de l'unité de méthanisation projetée au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, cela ferait 42 000 tonnes/an. Concernant les ménages (le gisement visé en priorité par le projet de centre de méthanisation), l'estimation s'élève à 11950 tonnes : 4 700 t de biodéchets et 6 500 t de déchets verts dans les secteurs pavillonnaires - qui peuvent être collectés ensemble - et 750 t de biodéchets en secteur grand collectif. »

Quels scénarios de collecte sélective des biodéchets ont-ils été envisagés ?

« Au total, 7 scénarios ont été étudiés et soumis comme base de réflexion aux collectivités locales. Ne visant pas tous les mêmes producteurs, ils peuvent se compléter. Trois d'entre eux ciblent les ménages et relèvent de la seule compétence du service public : collecte en habitat pavillonnaire en bacs ou sacs, avec (sc. 1) ou sans (sc.2) les déchets verts ; collecte en habitat vertical avec des points d'apport volontaire externalisés (sc. 3). Le scénario 4 prévoit la collecte en bacs auprès des petits producteurs (< 10 tonnes/an). Les scénarios 5 et 6 ciblent les moyens et gros producteurs (10 à 200 tonnes/an) et prévoient la collecte traditionnelle en bacs (sc.5) ou avec échange et lavage de bacs (sc.6). Le scénario 7 cible les très gros producteurs (> 200 tonnes/an) et les marchés forains avec une collecte par compacteur. Les scénarios 4 et 5 peuvent relever du service public comme de prestataires privés. Les 6 et 7 sont exclusivement du ressort de ces derniers. »

Ces scénarios sont-ils viables économiquement ?

« Au vu des résultats de cette étude, et des simulations intégrant les coûts de traitement, aucun scénario n'est écarté à l'heure actuelle. Mais d'ores et déjà, plusieurs éléments sont favorables au projet de mise en place d'une collecte sélective des biodéchets : la proximité du site de traitement, les fréquences élevées des collectes actuelles - qui permettent d'introduire une collecte de biodéchets en substitution - et la densité des activités économiques du territoire, qui maximise le gisement accessible. »

Les réfrigérateurs sont recyclables à 90 %

Les réfrigérateurs et les congélateurs représentent 15 % des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Leur recyclage est obligatoire, à la fois pour capter les fluides frigorigènes qui ont un impact sur la couche d'ozone et pour récupérer les métaux et plastiques en vue de les utiliser dans la fabrication de nouveaux produits. D'où l'importance de faire reprendre son vieux frigidaire par le magasin où l'on en achète un neuf ou de le déposer dans une déchèterie. Au final, plus de 90 % des composants des réfrigérateurs sont recyclés. Leur « seconde vie » permet ainsi de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.



Un centre de tri des réfrigérateurs usagés

1 Tri et démantèlement manuel

Tous les accessoires faciles à extraire manuellement sont enlevés : clayettes, grilles, ampoules, tablettes en verre, câbles, condensateurs...

2 Dépollution phase 1

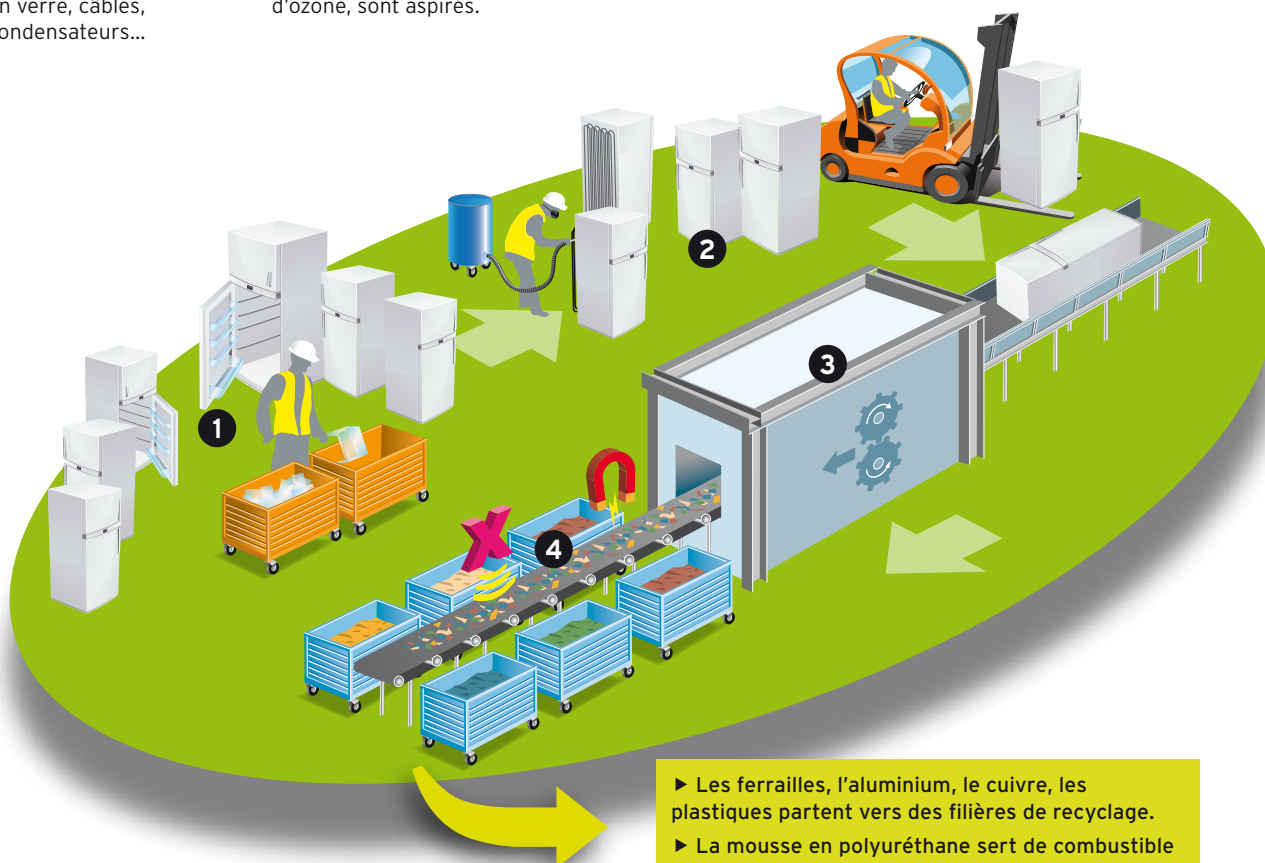
Les fluides réfrigérants contenus dans les circuits de refroidissement, tels les CFC* qui sont en partie responsables de la dégradation de la couche d'ozone, sont aspirés.

3 Dépollution phase 2

Les carcasses des réfrigérateurs sont broyées sous atmosphère contrôlée, afin d'aspirer les gaz à effet de serre contenus dans les mousses isolantes.

4 Séparation des matières broyées

Après le broyage, les différents matériaux qui composent un réfrigérateur (métaux ferreux et non ferreux, plastiques, mousses) sont séparés par plusieurs procédés (aimant, rayon X, courant de Foucault, etc.) en 10 ou 15 catégories différentes.



* Chlorofluorocarbures

« Une poubelle, c'est un gisement de matières premières. »

Chargé du développement durable à Drancy, Dominique Deltour explique la démarche mise en place pour la collecte des piles usagées sur le territoire de sa commune. Une opération qui s'inscrit dans une stratégie volontariste de réduction des déchets.

La Communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget (CAAB) réunit les villes du Bourget, de Drancy et de Dugny. Depuis juillet 2011, elle a exclu de son contrat de collecte les déchets dangereux des ménages, pour des raisons d'efficacité et de coût. Désormais, les services municipaux les récupèrent et une déchèterie vient d'être créée où il est possible de les déposer. Pour la collecte des piles usagées, il a été fait appel à l'éco-organisme Screlec.



Une Batribox par école

À Drancy, des bornes de collecte Batribox ont été installées dans les établissements recevant du public - mairie, écoles, établissements de santé, équipements sportifs... - soit 40 au total. L'opération a commencé en août 2011 et les dernières écoles ont été livrées fin janvier 2012, chaque école disposant d'une borne. « L'installation des bornes dans les écoles a été précédée d'une campagne de sensibilisation » précise Dominique Deltour. « Un ambassadeur du tri est passé dans chaque éta-

blissement scolaire pour expliquer l'intérêt du tri des déchets en général et des piles en particulier. À l'aide d'un kit pédagogique fourni par Screlec, les enfants ont pu suivre la vie des piles, de leur fabrication à leur recyclage. Nous avons insisté sur leur impact toxique quand elles sont jetées dans la nature. La sensibilisation portait aussi sur la récupération des papiers dans les salles de classe. »

Un retour positif

Le contenu des bornes est ramassé par les agents municipaux et stocké dans un fût étanche fourni par Screlec. Quand le fût est plein, Screlec vient le chercher et en fournit un autre. « Il faudra attendre 6 mois à un an pour établir un bilan de l'opération. Mais d'ores et déjà, les résultats sont encourageants. Les bornes se remplissent vite. Dans les 10 premières écoles équipées, 300 kilos de piles ont été collectés sur les 2 derniers mois de 2011. »

Un travail de fond

La collecte des piles usagées s'inscrit dans une dynamique



5 ambassadeurs du tri à plein régime

Depuis octobre 2011, 5 ambassadeurs du tri interviennent sur le territoire de la CAAB. Leur mission : informer, sensibiliser aux gestes du tri et à la prévention des déchets. Ils vont sur le terrain à la rencontre des habitants, tiennent une permanence téléphonique, montent des projets. À Drancy, ils sont sur le marché un dimanche par mois pour expliquer comment consommer mieux, moins cher et en générant moins de déchets... Ils font de l'information dans les écoles... Une fois par mois, ils suivent la collecte quartier par quartier pour évaluer la performance du tri. S'il reste trop d'éléments indésirables dans les bacs, ils apposent un autocollant « refus de tri » et laissent un document invitant les habitants à les rappeler... Ils mènent des opérations ponctuelles pour renforcer l'information sur la collecte des encombrants... Autant d'actions de proximité pour faire maigrir les poubelles.

plus globale et volontariste de gestion durable des déchets. « Nous avons pris conscience que notre bilan en matière de déchets est moyen par rapport à celui de la Seine-Saint-Denis et de l'agglomération parisienne. Nous souhaitons voir changer les comportements rapidement afin de progresser sur le terrain de l'environnement. Nous concentrons particulièrement nos efforts sur la prévention des déchets. Notre travail est de faire maigrir la poubelle d'ordures ménagères. Nous avons ouvert un chantier pour éviter d'y retrouver les déchets qui sont recyclables : déchets verts, papiers, cartons, verre,

plastiques, piles... Un guide de tri a été distribué. Nous avons lancé un chantier D3E et mis en place un dispositif pour récupérer les textiles (17 bornes Le Relais viendront bientôt s'ajouter aux 11 actuelles). Il ne s'agit plus seulement de gérer la collecte d'un point de vue logistique mais aussi de se préoccuper du contenu des poubelles. Une poubelle, c'est un gisement de matières premières. Il faut donc récupérer le plus possible de matières recyclables. Cela conditionne par ailleurs les soutiens que nous pouvons obtenir des éco-organismes. Sur le plan financier, c'est important. » ■

Syctom est une publication du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47
Internet : www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrousse, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau
Coordination : Delphine Bordes - Crédits photos : © Michel Sabah - © Fotolia - Ville de Drancy - S'PACE Architectes - Conception réalisation et infographie : **PARIMAGE**
Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, sur papier Cyclus Print 100% recyclé.

ISSN 1769-8782